



Demande d'autorisation de répartition des parcelles situées à l'intérieur d'un quartier existant

La demande est à introduire par voie postale à l'adresse suivante :

Administration communale de Junglinster
12, rue de Bourglinster

Je soussigné(e),

Société : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____ C.P. : _____ Localité : _____

Adresse mail : _____

sollicite par la présente une autorisation pour la répartition d'une ou de plusieurs parcelles:

N° maison	Rue	Village	N° de la parcelle	Section

Date : _____ Signature du demandeur : _____

Pièces à fournir selon art. 101 du Règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites :

1. une copie du plan cadastral à l'échelle de 1 : 2.500 ou 1 : 1.000, permettant de localiser exactement le ou les terrains (à marquer en couleurs) datant de moins d'un an ;
2. un plan de mesurage précis, à l'échelle 1/500, établi par un géomètre officiel sur la base d'un levé topographique ;
3. un plan de morcellement à l'échelle 1/500, établi sur la base du mesurage avec indication des limites de propriétés avant et après un lotissement (contresigné par le ou les propriétaires, en 3 exemplaires) ;
4. un plan d'implantation dressé à une échelle entre 1/200 et 1/500 avec indication, le cas échéant, de l'orientation, de l'alignement des voies publiques et celui des constructions existantes ou projetées et des écarts des constructions par rapport aux limites et aux constructions voisines ainsi que des constructions entre elles ;
5. tout autre plan d'étude nécessaire à la viabilisation des futurs lots exigé sur demande de l'Administration Communale.